



Revenus du capital

Initiative populaire « Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital »

But

Les revenus du capital doivent être imposés plus lourdement au-delà d'un certain montant.

Situation actuelle

En Suisse, toute personne paie des impôts sur ses revenus. Les revenus sont divisés en salaires et en [revenus du capital](#).

Les personnes ayant des revenus plus élevés paient plus d'impôts que les personnes ayant des revenus plus faibles. Les impôts servent entre autres à financer les prestations sociales, par exemple la prévoyance vieillesse.

Une [initiative populaire](#) a été déposée afin que les revenus du capital dépassant un certain montant, déterminé par le Parlement, soient plus lourdement imposés. C'est pour cette raison que nous votons à présent à ce sujet.

Qu'est-ce qui changerait ?

Si l'initiative est acceptée, les revenus du capital dépassant un certain montant seront imposés une fois et demie plus lourdement dans toute la Suisse. Les revenus du capital dépassant ce montant seront donc comptés une fois et demie lors de la définition des impôts. Le Parlement déterminera dans une loi le montant à partir duquel les revenus du capital sont plus lourdement imposés.

Exemple :

Si le Parlement fixe ce montant à 100'000 francs, les revenus du capital supérieurs à 100'000 francs seront imposés une fois et demie plus lourdement. Si une personne a un revenu du capital de 150'000 francs, 100'000 francs seront comptés une fois. 50'000 francs seront comptés une fois et demie, c'est-à-dire comme 75'000 francs. Ainsi, un revenu total du capital de 175'000 francs sera imposé.

S'il en résulte des revenus supplémentaires, le Parlement décidera de leur utilisation. Soit les impôts des personnes à revenus faibles ou moyens diminueront, soit les recettes supplémentaires seront utilisées pour des prestations sociales.

Revenus du capital

La Confédération considère comme des revenus du capital par exemple les intérêts d'épargnes, les bénéfices sur les locations, les bénéfices sur les actions et les bénéfices de la vente d'immeubles.

Tous les types de revenus du capital ne sont pas imposés de la même manière. Le règlement sur les actions en particulier est expliqué en détail sur easyvote.ch/capital.



Initiative populaire

Une initiative populaire fédérale permet aux citoyennes et aux citoyens de proposer une modification de la Constitution fédérale. Au niveau fédéral, il faut récolter 100'000 signatures de citoyennes et de citoyens ayant le droit de vote dans une période de 18 mois. Si on obtient assez de signatures, le peuple vote sur la modification proposée.

Oui

Arguments des partisans

- Les bénéfices sur les actions apportent toujours plus d'argent au 1 % le plus riche. Cet argent manque pour les salaires des autres.
- Lorsque la population active a plus d'argent, elle le réinjecte dans l'économie. Cela aide aussi les petites entreprises.
- Les plus riches ne sont imposés que sur 70 % de leurs revenus du capital. Ils sont favorisés au détriment des autres.

Non

Arguments des opposants

- Par rapport à d'autres pays, les revenus sont mieux répartis en Suisse. Aucun changement n'est nécessaire.
- Imposer plus les revenus du capital est injuste. Il faut aussi travailler pour le capital.
- Imposer plus les revenus du capital réduit l'incitation à épargner. Moins d'épargne conduit à moins d'investissements dans les entreprises. Cela met en danger la prospérité.

Conseil national



non

66 oui
128 non
0 abstentions

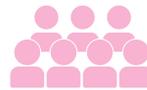
Conseil des États



non

13 oui
31 non
0 abstentions

Conseil fédéral



non



Tu trouveras la vidéo et plus d'informations sur l'objet de la votation ici : easyvote.ch/capital